

60^e CONSEIL DIRECTEUR

75^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

CD60.R12
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD60.R12

STRATÉGIE POUR AMÉLIORER LA SANTÉ MENTALE ET LA PRÉVENTION DU SUICIDE DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES

LE 60^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné la *Stratégie pour améliorer la santé mentale et la prévention du suicide dans la Région des Amériques* (document CD60/9) ;

Reconnaissant les répercussions néfastes que la pandémie de COVID-19 a eu sur la santé mentale de la population générale en augmentant la charge des problèmes de santé mentale et en perturbant les services de santé mentale essentiels dans la Région ;

Considérant les principes stratégiques de la *Politique pour l'amélioration de la santé mentale* (document CSP30/9) et les recommandations finales de la Commission de haut niveau de l'Organisation panaméricaine de la Santé sur la santé mentale et la COVID-19 ;

Reconnaissant le besoin urgent de prioriser la santé mentale et la prévention du suicide en adoptant une approche fondée sur l'équité et les droits de la personne, afin d'accélérer le rétablissement après la pandémie de COVID-19 et de s'efforcer d'obtenir des résultats en matière de santé et de développement social et économique dans la Région,

DÉCIDE :

1. D'approuver la *Stratégie pour améliorer la santé mentale et la prévention du suicide dans la Région des Amériques* (document CD60/9) ;
 2. De prier instamment tous les États Membres, en tenant compte de leur contexte, de leurs besoins, de leurs vulnérabilités et de leurs priorités :
 - a) d'appuyer le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible en adoptant une approche intersectorielle fondée sur l'équité et les droits de la personne pour promouvoir et protéger la santé mentale, qui inclut tout le monde et
-

évite les différences injustes entre les groupes de personnes en raison de leur race, de leur origine ethnique, de leur identité de genre, d'un handicap, de leur statut socioéconomique, de leur orientation sexuelle ou de leur situation géographique, entre autres facteurs ;

- b) d'augmenter les ressources humaines et financières pour élargir les services de santé mentale au sein des communautés, afin de garantir que les ressources sont ajustées aux besoins en santé mentale de chaque pays et, si nécessaire, d'adopter des approches à distance fondées sur des données probantes pour améliorer l'accès ;
- c) d'appuyer la transition entre l'internement de longue durée et le soutien par des services au niveau communautaire, afin de promouvoir la dignité et le respect des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de prévenir les abus et les violations de leurs droits, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à d'autres instruments essentiels en matière de droits de la personne ;
- d) de prendre des mesures urgentes pour prévenir les suicides en adoptant une approche multisectorielle qui inclut tous les intervenants pertinents, met en œuvre des interventions fondées sur des données probantes et renforce les efforts de collecte de données pour éclairer les politiques, les plans et les services de prévention du suicide tout au long du parcours de vie.

3. De demander au Directeur :

- a) de fournir une coopération technique aux États Membres pour renforcer les capacités qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie et à la concrétisation de ses axes d'intervention stratégiques ;
- b) de continuer de prioriser la santé mentale et la prévention du suicide, et de favoriser leur intégration à l'ensemble des efforts de rétablissement à la suite de la COVID-19 déployés par l'Organisation panaméricaine de la Santé, ainsi qu'à d'autres initiatives sur l'ensemble de l'Organisation ;
- c) de faire rapport périodiquement aux Organes directeurs sur les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie, sous la forme d'un rapport d'avancement à mi-parcours en 2027 et d'un rapport final en 2031.

(Cinquième réunion, le 27 septembre 2023)